

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 8

Artikel: Histoire du régiment des gardes suisses de France (1567-1830) [fin]
Autor: Vallière, de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LVI^e Année

N^o 8

Août 1911

Histoire du régiment des Gardes suisses de France. (1567-1830)

(Fin.)

(Pl. XXIV bis - XXVI).

La Restauration.

Quand Louis XVIII reprit possession de son royaume, il s'empressa de conclure de nouvelles capitulations militaires avec les cantons. Il n'oublia pas non plus les survivants du glorieux régiment détruit en 1792 et leur accorda par ordonnance du 10 août 1816, des grades et des honneurs. Malheureusement, cette ordonnance resta en partie lettre morte : les brevets furent bien expédiés, mais les pensions promises n'arrivèrent pas. Bien des officiers moururent dans une situation voisine de la misère. La veuve du major Bachmann, lasse de réclamer en vain, écrivait au gouvernement de Glaris « qu'elle n'attendait plus rien de la France et qu'elle le priait de suspendre ses démarches. » Quelques soldats furent admis aux Invalides ; d'autres mendiaient leur pain. (Voir annexe 1.)

Durant l'été 1816, les nouvelles troupes s'organisèrent en Suisse et gagnèrent par étapes leurs garnisons. A la fin de l'année, le roi de France avait à son service 4 régiments de ligne : Bleuler (en garnison à Lyon), Freuler (à Dijon), de Steiger (à Besançon) et de Salis-Zizers (à Clermont-Ferrand), et deux régiments de la garde à Paris et Orléans : Hogger

(St-Gall) et Ch. d'Affry. Il y eut ainsi une brigade de Gardes-suisse placée sous le commandement du maréchal de camp

comte de Salis. Y compris la compagnie des Cent-suisse, réorganisée sous le nom de « gardes à pied du roi » (capitaine Philippe de Diesbach), le total des troupes fournies par les cantons s'élevait à quatorze mille hommes.

L'uniforme de la garde était : habit écarlate, collet et parements bleus pour le 1^{er} régiment, rouges pour le 2^e ; retroussis, brandebourgs, épaulettes et boutons blancs ; pantalon bleu de roi avec passepoil rouge ; pantalons blancs pour l'été, schako en feutre noir garni de cordons blancs avec plaque aux armes de France, plumet blanc, bonnet à poil pour les grenadiers, buffleterie blanche croisée sur la poitrine, armement de l'armée.

Le comte d'Artois, frère de Louis XVIII, reçut le titre de colonel général des Suisses. (Voir annexe 2.)

Les officiers de la garde avaient un rang supérieur à celui de leur



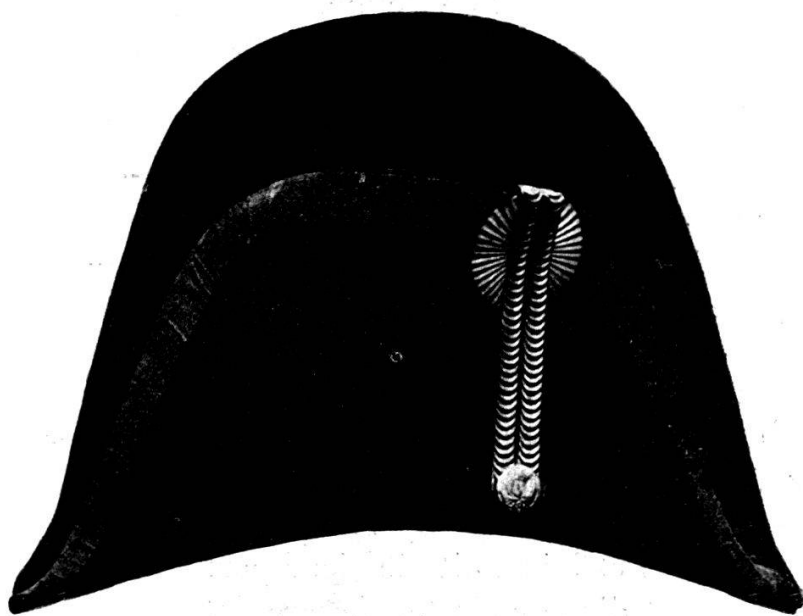
Schako. Ordonnance de Louis XVIII.

grade et leur solde était plus élevée que dans la ligne :

	Dans la garde.	Dans la ligne.
Colonel	Fr. 15 000	Fr. 6 000
Lieutenant-colonel	» 12 000	» 5 000
Chef de bataillon	» 8 000	» 4 000
Capitaine	» 5 000	» 2 400
Lieutenant en prem ^r	» 3 000	» 1 800
Lieutenant en second	» 2 500	» 1 500
Sous-lieutenant	» 1 800	» 1 200

Presque tous les officiers avaient servi sous l'Empire, et les plus anciens dans l'armée royale d'avant la Révolution ou dans les rangs des émigrés.

Le chef du 1^{er} *régiment de la garde*, Frédéric Hogger, lieutenant au régiment Vigier en 1790, avait assisté à l'affaire de Nancy en 1792. Le lieutenant-colonel Ph. de Maillardoz était ancien officier de l'Empire. Comme chefs de bataillon, nous trouvons Heidegger (Zurich), Aug. Bontemps-Lefort



Chapeau d'officier. Ordonnance de 1830, Charles X.

(Genève), Amédée de Muralt (Berne). Major : Henri de Villars (Fribourg). Grand juge : Kayser, de Zug, une ancienne connaissance du 10 août. Quartier-maître : Guillaume Dufay, de Monthey (Valais).

Le colonel Ch. d'Affry, chef du 2^e *régiment de la garde*, lieutenant aux gardes en 1792, fit partie du détachement envoyé en Normandie, le 6 août, et échappa ainsi aux massacres des Tuileries. Il avait fait toutes les campagnes de l'Empire dans le 3^e régiment suisse de Napoléon, puis comme chef du 4^e suisse. En 1815, il commandait la 3^e division de l'armée fédérale. Lieutenant-colonel : Joseph de Besenval. Chefs de bataillon : Rœsselet (Berne), ex-officier de l'Empire, Gaechter (St-Gall),

ex-officier du régiment de Castella et ensuite du régiment de Meuron en Angleterre, César de Saint-Denis (Vaud), ex-officier du régiment de Châteauvieux. Major : Alexandre Schmid-de Grunegg (Grisons) Grand-juge : Louis de Lalive-d'Epinay (Fribourg). Quartier-maître : Crinsoz de Cottens (Vaud) ¹.

Quantité de soldats étaient également des vétérans de l'Empire ; beaucoup portaient la médaille de la fidélité helvétique ou la croix de la Légion d'honneur.

Comme aux siècles passés, les habits rouges recommencèrent à monter la garde dans les cours de Versailles, de St-Coud ou des Tuileries, mais le service capitulé commençait à soulever en France des protestations. Une malheureuse affaire, exploitée par les journaux de l'opposition, eut un grand retentissement à cette époque. L'alcool, le grand ennemi du soldat, en fut la cause première.

Un voltigeur bernois en état d'ébriété, Gottfried Boland, faisait du scandale dans la rue, près du Théâtre Français. Un passant, du nom de Coquelet, journalier, se moqua de l'ivrogne et l'insulta. Boland sortit son sabre et le tua. Le conseil de guerre se réunit, en plein air, au bois de Boulogne, suivant l'antique usage suisse, en présence de tout le régiment en armes et en grande tenue. Boland fut condamné à mort, mais, vu ses bons antécédents, sa peine fut commuée en 20 ans de travaux forcés. Le colonel de Courten ² se rendit lui-même chez la veuve Coquelet pour lui exprimer la profonde commisération de ses officiers et lui remit de leur part la somme de 1000 francs, résultat d'une collecte. Les soldats, de leur côté, eurent beau abandonner un jour de leur solde au profit de la pauvre femme, rien n'empêcha la presse de fulminer contre les Suisses ; certains journaux réclamaient le renvoi des régiments et publièrent à ce propos des articles violents et injurieux ³.

« La seule vue de l'uniforme des soldats suisses, disait la *Bibliothèque historique* (III, 1819, p. 153), inspire à tous les Français une juste indignation ; les Gardes-suisses du roi sont des satellites en armes qui peuvent impunément frapper le pre-

¹ D'après H. de Schaller : *Souvenirs d'un officier fribourgeois*, 93-95.

² Nommé commandant du régiment en 1818. Né en 1771, entré comme sous-lieutenant au régiment de Courten en 1785, licencié à la Révolution, entra alors au régiment de Rovéréa au service d'Angleterre et rentra en France à la Restauration.

³ Maag, *Geschichte der Schweizertruppen in französischen Diensten während der Restauration und Julirevolution (1816-1830)*. Bienne, 1899, 144-146.



Le comte JOACHIM-EUGÈNE-LOUIS de COURTEN

Maréchal de camp.
Colonel fédéral.
Commandant du 2^e régiment de la Garde royale suisse.
Aide-de-camp de S. A. R. le duc de Bordeaux.
Commandeur de la Légion d'honneur et de St-Léopold.
Chevalier de St-Ferdinand d'Espagne.
Chevalier de St-Louis.

D'après un portrait appartenant à M. Adolphe de Courten, à Sion.

mier individu qui leur déplait. Jamais le code de la conquête n'a rien offert de plus barbare et de plus révoltant ; jamais nation civilisée n'a été outragée d'une manière plus humiliante et plus cruelle. Les régiments suisses de la garde du roi sont des corps de janissaires. Ils sont un fléau également funeste à la sûreté des citoyens et à l'honneur national. »

Un autre journal, *Le Libéral*, ajoutait la menace à l'injure :

« Gare au jour des représailles ! Le mot de « Suisside » général n'est pas qu'un calembour populaire. Puisse-t-il ne pas devenir historique. »

Les auteurs de ces articles et de ce jeu de mots peu spirituel furent traduits devant le jury, ensuite d'une plainte déposée par le colonel de Courten et acquittés¹.

Il était hors de doute que le service étranger froissait le sentiment national de la France. Cette institution de l'ancien régime n'avait plus guère de raison d'être après 1815 ; les cantons ne le comprirent que trop tard. Pourtant, les jours de revue, les superbes régiments faisaient encore l'admiration du public parisien. En 1821, toute la garde royale, 25 000 hommes, fut passée en revue par le roi. « Lorsque nous eûmes pris place au Champ-de-Mars, raconte le capitaine de Schaller dans ses Souvenirs, le comte de Bourmont, aide de camp du roi, arriva vers nous au galop de son cheval : « Colonels suisses, faites donc serrer les deux rangs. Ne voyez-vous pas que vous dépassez de 20 hommes au moins les bataillons français ! » Cet ordre était inexécutable. Nos hommes étaient serrés coude à coude, mais la carrure de leurs épaules dépassait de beaucoup celle des soldats français². »

Cependant, la monotonie de la vie de garnison commençait à lasser le soldat. Aussi, en 1823, la guerre d'Espagne fut-elle accueillie avec joie dans les casernes. Le gouvernement de Louis XVIII voyait avec inquiétude les progrès des idées libérales en Espagne. La situation du roi Ferdinand VII, prisonnier dans son palais à Madrid, forcé d'accepter une constitution, parut au ministère Villèle un prétexte suffisant pour intervenir. Les absolutistes voulaient la guerre pour deux motifs : la crainte de la Révolution et le prestige de la gloire militaire qui manquait au régime de la Restauration. Les crédits furent votés

¹ B. van Muyden. *La Suisse sous le pacte de 1815* ; I, 553.

² De Schaller. Ouvrage cité (406).

par les Chambres le 5 mars 1823. Aussitôt l'armée mobilisa. 95 000 hommes et 21 400 chevaux franchirent les Pyrénées. Les Gardes-suissees fournirent deux bataillons de 704 hommes chacun, sous le commandement du colonel de Courten. Le bataillon de Muralt comprenait les compagnies de Graffenried (grenadiers), Germann (Zurich), Hirzel (Zurich), de Diesbach-de Belleruche (Fribourg), de Blarer-de Wartensee (Bâle), de Kalbermatten (Valais), de Tschann (Soleure), Ruppelin (voltigeurs). Le bataillon de St-Denis se composait des compagnies de Courten (grenadiers), Muller (Uri), de Schaller (Fribourg), Lutz (Schwytz), de Kalbermatten (Valais), Deville (Argovie), de Salis (Grisons), Christen (voltigeurs). Le lieutenant Ch. de Roll fonctionnait comme adjudant de régiment.

Le fait de guerre le plus important de la campagne fut le siège de Cadix et la prise du fort Trocadéro, emporté d'assaut, dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre. Le bataillon de St-Denis se distingua dans cette brillante affaire à la suite de laquelle le capitaine de Schaller fut créé chevalier de Saint-Louis, ainsi que le lieutenant de Lavallaz, blessé. De Muralt reçut la croix d'officier de la légion d'honneur et les capitaines de Blarer, de Graffenried, de Diesbach, les lieutenants Hünervadel, Bernouilli et de Roll la croix de chevalier. Le roi Ferdinand fut réinstallé à Madrid sous la protection des bayonettes françaises. En juillet 1824, les Suisses rentraient triomphalement à Versailles, après 15 mois d'absence.

Charles X monta sur le trône en 1824. La garde suisse fournit un bataillon d'honneur (Rœsselet) aux fêtes du sacre, à Reims. Entre temps, le colonel de Salis avait pris le commandement du 1^{er} régiment, le colonel de Besenval du 2^e. Sous le règne de Charles X, l'opposition libérale continua à attaquer les Suisses dans ses journaux. Les habits rouges devinrent odieux à une partie de la population qui souffrait avec impatience la présence de soldats étrangers dans le royaume. Les officiers cherchaient à se venger des insultes de la presse en provoquant en duel les journalistes. Les rixes devinrent de plus en plus fréquentes entre soldats et civils. Il y eut en novembre 1828, au Petit-Chesnay, près de Versailles, une bagarre sanglante entre soldats suisses et cavaliers français. 22 hommes furent blessés, quelques-uns grièvement. Quelque temps après un grenadier thurgovien, du 1^{er} régiment, nommé Brullmann, fut condamné à mort par le



FRANÇOIS-SIMON de SALIS-ZIZERS (Grisons)

Chevalier de St-Louis et de la Légion d'honneur.

Major-général.

Commandant du 7^e régiment de la Garde-Royale suisse.

conseil de guerre pour avoir volé la montre d'un civil, et fusillé dans la plaine de Grenelle. Cette fois les journaux traitèrent les officiers d'assassins. Des articles d'une violence inouïe parlèrent du « meurtre du soldat suisse tué dans la plaine de Grenelle ¹ ».

La situation des troupes suisses en France, à cette époque, présentait des analogies frappantes avec celle de leurs devanciers en 1792. Plusieurs officiers quittèrent le service de France et s'engagèrent dans les régiments suisses de Naples.

Néanmoins, les cadres se complétèrent rapidement par l'arrivée d'un grand nombre de jeunes gens : les sous-lieutenants de Techtermann, de Boccard (Fribourg), d'Aregger (Soleure), Berganun (Grisons), de Senarclens (Vaud), de Langalerie (Vaud), Stoppani (Tessin), de Courten, de Werra (Valais), Auf der Mauer, de Reding ².

La Chambre des députés entendit, en 1829, de violents réquisitoires contre les régiments suisses. On leur reprochait de coûter plus cher que les régiments français. Certains députés demandaient la suppression du poste de 5 millions inscrit au budget pour leur entretien. (Voir annexe 3). Le parti ministériel alléguait pour défendre les troupes suisses qu'elles permettaient au roi d'exercer une certaine action sur la politique de son alliée et que cette influence n'était pas à négliger, vu que, dans l'éventualité d'une guerre, la neutralité helvétique serait fort utile à la France.

En 1830, le ministère de Polignac, ennemi de toute concession aux idées libérales, augmenta le mécontentement par ses mesures arbitraires. Il se passa même du concours des Chambres et transforma des lois repoussées par elles en « ordonnances royales ». Ces ordonnances rétablissaient la censure et ordonnaient la dissolution des Chambres. Le peuple, en proie à une violente effervescence, se souleva.

Pour la dernière fois les Suisses allaient défendre le trône chancelant des Bourbons et rougir de leur sang les pavés de Paris.

La révolution de juillet.

Dans la nuit du 26 au 27 juillet, le peuple revenu de sa stupeur à la lecture des ordonnances, eut le temps de se concerter et de s'organiser.

¹ Maag, ouvrage cité (310-311).

² De Schaller, ouvrage cité, p. 131.

Le roi disposait des forces suivantes, sous le maréchal Marmont : 3 régiments d'infanterie de la Garde-française, le 1^{er} régiment des Gardes-suisse, un régiment de cuirassiers et un de lanciers, 2 batteries d'artillerie, 4 régiments de ligne et 1500 gendarmes. Au total environ 14 000 hommes. Mais on ne pouvait guère compter sur les troupes de ligne travaillées depuis longtemps par une active propagande¹.

Le matin du 27, le colonel de Salis attendit en vain des ordres. Afin d'être prêt à toute éventualité, il consigna son régiment dans les casernes et fit préparer 60 cartouches par homme. L'effectif était de 89 officiers et 2077 sous-officiers et soldats². Les bataillons de Muralt et A'Bundy logeaient à la caserne de la rue de Babylone, le bataillon Kottmann (ancien officier au régiment de Reding en Espagne), à Rueil. Le 2^e régiment des Gardes-suisse (Besenval), en garnison à Orléans, fut rappelé trop tard par Marmont pour prendre part aux événements.

Vers 5 heures du soir, Salis fut chargé d'occuper la place Louis XV et d'envoyer de fortes patrouilles dans toutes les directions. A 10 heures, le calme semblait rétabli et, à minuit, toutes les troupes regagnèrent leurs casernes. L'insurrection eut alors le champ libre; dans les rues s'élevèrent des barricades aux cris de « Vive la Charte! A bas Polignac! » Le 28, dès les premières heures du matin, des attroupements considérables de gens armés se formèrent de tous côtés, décidés à la lutte à outrance. Pendant ce temps, le roi négociait encore avec quelques membres des Chambres; Marmont suspendait ses mouvements, croyant à un armistice. Les troupes manquaient de vivres et de munitions. L'imprévoyance était complète.

Dès 8 heures, le peuple s'installe à l'Hôtel-de-Ville et arbore le drapeau tricolore sur les tours de Notre-Dame. En même temps, le gros bourdon de la cathédrale sonne le tocsin et toutes les cloches de Paris sont mises en branle. Le ministère, réuni aux Tuileries, se doute enfin de la gravité de la situation et proclame l'état de siège. Marmont forme, avec les troupes qu'il a sous la main, quatre colonnes chargées de dégager les rues situées dans l'arc de cercle décrit par les boulevards de la Madeleine à la place de la Bastille, ayant pour corde la rue Saint-Honoré

¹ Maag, 369.

² (Voir annexe 4, état nominatif des officiers).



GUILLAUME DUFAY, de Monthey (Valais).

Officier de la Légion d'honneur, médaillé de la « Fidélité helvétique, »
Major du 7^e régiment de la Garde-Royale suisse.
Massacré à Paris le 29 juillet 1830.



Lieutenant A.-S. TABORD, de Lausanne.

Du 7^e régiment de la Garde-Royale suisse.



Lieutenant ELISÉE COUTAU, de Genève,

Du 8^e régiment de la Garde-Royale suisse.

jusqu'au Marché-des-Innocents, et les quais de la rive droite de la Seine jusqu'à la rue Saint-Antoine. Les Suisses sont alarmés entre 9 et 10 heures et se mettent en marche avant d'avoir pu manger leur soupe. Ils se dirigent, musique en tête et drapeaux déployés, vers la place Louis XV et prennent ensuite position sur la place du Carrousel. Déjà la bataille fait rage dans Paris.

A midi, le bataillon A'Bundy reçoit l'ordre de dégager le général Talon à la place de Grève. Il longe les quais. Le peuple, dont les rangs ne cessent de grossir, débouche de toutes les rues ; les Suisses le repoussent, le poursuivent et enlèvent plusieurs barricades, mais ils perdent 34 hommes tués, entre autres le capitaine Gallaty, de Glaris, le lieutenant Faller, de Mury, et l'adjudant Gartmann, des Grisons. Le sous-officier Zillweger, de Bulle, le maître d'armes Gautier, de Fribourg, et 51 soldats sont blessés. Transportés aux Tuileries, ils sont confiés aux soins des chirurgiens Kaempfen, Maillard et Morel. La troupe, épuisée de chaleur et de fatigue, partage ses cartouches avec les hommes du général Talon et maintient ses positions jusqu'à minuit. La compagnie tessinoise du capitaine Chicherio, malgré des pertes sensibles, n'a cessé de faire preuve de courage et de discipline.

Le général de Quinsonnas se trouvait aussi cerné par les insurgés au Marché-des-Innocents. Vers 3 heures, il demande du renfort. Marmont lui envoie le 15^e léger (colonel de Perregaux, de Neuchâtel), et le bataillon Kottmann en réserve sur le quai de l'Ecole avec le lieutenant-colonel de Maillardo. L'officier d'ordonnance du maréchal chargé de porter l'ordre à Maillardo ajoute : « Le maréchal m'a prié de vous dire d'arriver coûte que coûte et que ce sera difficile ». Alors le capitaine Claude Monney, de Saint-Martin, un vieux brave qui avait sauvé le drapeau du 2^e suisse à Polotzk, en 1812, se tourne vers la compagnie fribourgeoise et crie en patois de Gruyères : « Vouai, mès infans, lley fau bailly dru coman à la Benichon dè Semsales. » Puis il s'élance en avant le premier dans la rue de la Monnaie. Les Suisses, au pas de charge, dépassent le marché des Prouvaires et atteignent l'église Saint Eustache, assaillis par une vive fusillade, écrasés par les pavés et les meubles qui tombent de toutes les fenêtres. Ils répondent par des feux de chaussée. Toutefois, les projectiles de toute nature qui leur viennent de face, de flanc, des toits, des lucarnes, des soupiraux, creusent des vides dans leurs rangs. Ils pénètrent dans la rue Montorgueil, sans se douter qu'ils font

fausse route. Reconnaisant son erreur, Maillardoz engage alors sa colonne dans la rue Mandar, enlève avec un entrain superbe deux barricades vaillamment défendues, descend la rue Montmartre et arrive enfin au Marché-des-Innocents. Les Suisses avaient perdu dans cette marche héroïque 97 hommes tués ou blessés. Le capitaine Freuler était tombé le crâne fracassé par un pavé; les capitaines Monney et Blarer grièvement blessés, ce dernier avait reçu sept coups de feu. Mais le but était atteint. Après quelques instants de repos, les Suisses prennent la tête de la brigade Quinsonnas et se mettent en devoir de regagner les quais. A peine le bataillon Kottmann a-t-il fait quelques pas dans la rue Saint-Denis, qu'il est accueilli par d'effroyables décharges. Les habits rouges ne sont pas ébranlés, ils avancent intrépidement, enlevant à la bayonnette et détruisant l'une après l'autre neuf barricades, afin de livrer passage à la cavalerie et à l'artillerie; après de nouvelles pertes, ils débouchent enfin sur la place du Châtelet et viennent reprendre position au quai de l'Ecole.

De son côté, le bataillon de Murali s'empare de l'arsenal de Saint-Thomas d'Aquin, les lieutenants de Salis (fils du colonel) et Businger défendent la rue Saint-Honoré; enfin, le capitaine de La Tour, avec 80 voltigeurs, nettoie les avenues du Palais, tandis que le lieutenant de Freudenreich est chargé de la garde des Tuileries.

La nuit arrive. Le régiment est concentré en partie sur la place du Carrousel, en partie au Pont-des-Arts. Mais il ne reçoit ni vivres, ni munitions, ni encouragements de la part du commandement supérieur. Les hommes, accablés et résignés doivent se contenter d'un quart de ration de pain trempé dans du vin¹.

La journée du 29 s'annonce mal pour les troupes royales. L'insurrection est maîtresse de Paris. Le tocsin sonne sans relâche à tous les clochers. Le maréchal Marmont se voit contraint de prendre une position défensive comprenant le Louvre, les Tuileries et les Champs-Élysées, avec sa ligne de retraite sur Saint-Cloud. Les troupes de ligne sont résolues à ne pas tirer sur le peuple avec lequel on les laisse imprudemment en contact. Mais devant le Louvre, le régiment de Salis attend, l'arme au pied, sans un murmure, conscient de son devoir, l'ordre qui va le lancer de nouveau dans la fournaise. Marmont avait reçu des renforts pendant la nuit; sa situation n'était pas désespérée,

¹ De Schaller, 133-36.

mais il fallait agir. Au lieu de cela, il offre aux insurgés une nouvelle suspension d'armes. Le peuple en profite pour fraterniser avec la troupe et entraîne trois régiments français à la défection. A cette nouvelle, le maréchal fait donner l'ordre au colonel de Salis d'envoyer un de ses bataillons dans la rue de Rivoli pour couvrir le passage de la place Vendôme, de concentrer le reste de son monde et de se tenir à sa disposition. Le bataillon de Muralt, qui garnissait la colonnade du Louvre, désigné pour se rendre à la rue de Rivoli, quitte son emplacement. Le peuple voit le feu des Suisses s'éteindre; il s'enhardit; quelques insurgés passent à travers une grille restée ouverte, courent aux fenêtres donnant sur la cour et font feu sur les Suisses. En même temps, le chef d'une demi-batterie de la garde qui devait soutenir les défenseurs du Louvre, crie à Muralt : « Vous aurez le sort des Suisses du 10 août; je n'ai pas envie de le partager! » Salis, déconcerté et menacé d'être coupé avec son dernier bataillon, prend le parti de se retirer sur la place du Carrousel.

Pendant cette retraite, les insurgés se répandent dans la galerie de tableaux et ouvrent des fenêtres un feu meurtrier sur la place. A ce moment, un régiment de cavalerie tourne bride au galop et entraîne dans sa fuite les troupes déjà démoralisées; toutes les armes se mêlent, chacun se précipite vers l'entrée principale des Tuileries, traverse le palais, saute par les fenêtres dans le jardin. Marmont cherche à rallier les fuyards. Le bataillon Kottmann se forme en colonne serrée et couvre la retraite par le pont Tournant à travers la place Louis XV. Entraînés dans la déroute, les bataillons de Muralt et A'Bundy parviennent à se dégager et se rallient au son de leurs refrains. Le régiment réuni marche à l'arrière-garde de l'armée jusqu'à l'Arc de l'Etoile où il est relevé par les lanciers de la garde. Un quart d'heure après avoir franchi la barrière de l'Etoile, Marmont reçoit de Charles X l'ordre de concentrer toutes les troupes à St-Cloud. Les officiers de Muralt, Ph. de Diesbach et l'adjutant Jude furent blessés dans cette retraite. L'armée royale venait d'abandonner Paris à l'insurrection.

Le colonel de Salis, en se retirant, avait oublié de prévenir le poste des Tuileries, composé de 46 hommes commandés par les sous-lieutenants de Freudenreich (Berne) et d'Auchamp (Soleure). Secondés par le fourrier vaudois Foreta, ils défendirent le pavillon de Flore tant qu'ils eurent des munitions, puis ils

s'ouvrirent un passage à travers les insurgés qui cherchèrent en vain à les désarmer. D'Auchamp, blessé, reçut, ainsi que son camarade, la croix du mérite militaire ¹.

*
*
*

Il restait encore des Suisses à Paris : le poste de la caserne de la rue de Babylone et celui du Musée d'Artillerie.

Le 28, toute la matinée, ils entendirent le bruit du canon, puis, après midi, le combat parut s'éloigner dans la direction de l'ouest. Vers le soir, quelques blessés, rentrant au quartier, racontèrent à leurs camarades les événements de la journée. Il y avait à la caserne 140 hommes en tout, y compris 40 recrues arrivées la veille de Suisse. On leur donna des armes prises chez l'armurier du régiment et dans les chambres et des cartouches. Plusieurs isolés vinrent renforcer la petite garnison. Le lieutenant Coutau (Genève), du 2^e suisse, qui suivait alors les cours de l'école de gymnastique, le lieutenant Halter (Unterwald) également du 2^e régiment, en congé à Paris, coururent à la caserne, dès qu'ils surent leurs camarades en danger ; enfin vers 4 heures du matin, le 29, Emmanuel de Balthasar, ex-adjutant-major du 3^e suisse de ligne, se présenta encore comme volontaire avec un civil nommé Brunner, du canton de Zoug, ancien soldat domicilié à Paris. Le major Dufay, de Monthey, organisa aussitôt la défense et forma deux pelotons. Il confia le premier au lieutenant Halter et au sous-lieutenant Sauteron (Thurgovie), avec la consigne de défendre la façade du côté de la rue Plumet ; le deuxième au lieutenant Coutau et au sous-lieutenant Rothpletz (Argovie) avec l'ordre de défendre la partie de la caserne donnant sur la rue de Babylone.

Le 29, à 7 heures du matin, les défenseurs apprennent que trois fortes colonnes se dirigent contre eux. Le poste de 60 hommes de dépôt du 3^e régiment français est désarmé en passant. Des bourgeois conjurent les Suisses de rendre les armes pour éviter d'être massacrés. Bientôt apparaît une troupe d'insurgés conduite par des élèves de l'école polytechnique. Ils s'avancent jusqu'à la porte barricadée et répètent plusieurs fois leurs sommations. Le lieutenant Halter crie alors d'une voix forte que tous préfèrent la mort à la honte de rendre les armes. Les soldats approuvèrent leur vaillant officier en acclamant sa fière ré-

¹ De Schaller, 137-38. — Maag, 429-452.

ponse. Un silence de mort règne dans la rue, quand brusquement les agresseurs ouvrent le feu. Les Suisses, postés aux croisées garnies de matelas, ripostent par une décharge qui étend par terre 8 hommes. Les autres survivants prennent la fuite en appelant aux armes ¹.

Le tocsin se met à sonner; plusieurs milliers d'insurgés se rassemblent; le 5^e de ligne se joint à eux. Les cuirassiers de la caserne des Célestins fraternisent avec le peuple. A ce moment, les troupes royales sont en retraite sur St-Cloud. L'insurrection est victorieuse. 140 Suisses à la rue de Babylone et 24 au Musée d'Artillerie, restent seuls dans Paris.

Le major Dufay est un vétéran de l'Empire; il porte la médaille de la fidélité helvétique; la gravité de la situation ne l'effraie pas; il encourage ses hommes et attend.

Le soldat Jaccard, de Ste-Croix (Vaud), s'offre pour aller demander du renfort au quartier général. En civil, les moustaches coupées, il part avec un message écrit du major Dufay au maréchal Marmont.

De tous côtés, on entend battre le rappel. Les rues voisines sont barricadées, les arbres du boulevard abattus en travers de la chaussée. Les colonnes d'attaque débouchent de la rue Plumet, de la rue Rousselet et de la rue Mademoiselle; elles sont composées de bourgeois, d'ouvriers, de soldats, de pompiers, d'étudiants. « La différence de costume ne faisait pas celle du cœur, raconte un témoin de l'affaire, les vœux étaient les mêmes, un même but nous rappelait : la destruction du despotisme... Les chefs jurèrent de vaincre ou de mourir ². »

Cinq pièces de canon sont pointées contre la caserne; trois dans la rue de Babylone, deux dans la rue Plumet. Les assaillants garnissent tous les toits et les fenêtres des maisons voisines, et transforment en ouvrages d'approche les murs et les palissades. La fusillade est intense. Les conscrits, reconnaissables à leur veste courte et à leur chapeau rond, se battent comme de vieux soldats. La résistance se prolonge. L'ennemi, tenu en respect par le tir précis des Suisses, se contente de couvrir le bâtiment de projectiles. Pourtant 5 hommes sont déjà blessés ou

¹ Elysée Coutau, capitaine-lieutenant au 2^e régiment suisse de l'ex-garde royale. *Rapport sur les événements de Paris pendant la dernière semaine de juillet 1830.* Genève, 1830, p. 5-8.

² Jules Caron, commandant de la 1^{re} compagnie organisée à l'Odéon. *Une semaine de l'histoire de Paris.*

tués, à l'intérieur du bâtiment. Mais dans les rues les cadavres s'amoncellent, et les défenseurs ont des cartouches en suffisance.

Tout à coup, un homme sort de la foule, franchit l'espace dangereux et se fait reconnaître : c'est Jaccard rentrant de sa périlleuse mission. On lui tend une échelle, il s'y élance, salué par une grêle de balles, et se présente sain et sauf au major Dufay. Il apporte une réponse peu encourageante de Marmont : « Impossible de détacher un seul homme, défendez-vous comme vous pourrez ». On propose encore à Dufay une capitulation honorable, il refuse. Le combat continue désespéré. Alors les assiégeants, exaspérés par six heures de résistance, amènent un char de sapeurs-pompiers rempli de paille arrosée de térébenthine, devant la porte.

Un jeune homme de 18 ans réussit à y mettre le feu, mais il est aussitôt frappé à mort. Les flammes s'élèvent, une fumée épaisse aveugle les défenseurs. L'incendie gagne rapidement du terrain. Alors Dufay fait battre le rappel et rassemble le détachement dans la cour. Quelques hommes n'entendent pas le signal et continuent à tirer du second étage. Ces malheureux devaient périr victimes de la fureur populaire. Les officiers prennent la résolution de tenter le passage à travers l'ennemi et de gagner l'Ecole militaire. La porte s'ouvre, cette poignée de braves se précipite du milieu des flammes, en dépit des salves meurtrières qui l'accueillent et passe sur le ventre des insurgés stupéfaits. Le capitaine de Balthasar, posté à une fenêtre avec quatre hommes dévoués, soutient la retraite, mais atteint de deux balles, il est mis hors de combat. A l'entrée de la rue Rousselet, Dufay s'affaisse; un épicier vient de lui tirer un coup de fusil à bout portant du seuil de sa boutique. Pendant que le vieux soldat agonise sur le pavé, on se précipite sur lui, on lui arrache ses vêtements pour le dépouiller d'une somme importante qu'il portait. Une brute lui brise le crâne d'un coup de hache, d'autres piétinent son corps, lui crachent au visage et mutilent son cadavre. Il resta jusqu'à 5 heures étendu dans une mare de sang. La femme du commandant Roessel du 2^e suisse, un ami fidèle et un bon camarade de Dufay, le fit ensevelir au cimetière Montmartre.

Vivement poursuivi, le détachement Coutau parvient à l'Ecole militaire où une compagnie de voltigeurs du 3^e régiment français le recueille. Il put rejoindre vers le soir le régiment de

Salis à Saint-Cloud ; ses pertes furent de 12 à 15 morts et de 30 à 40 blessés. Les assaillants eurent plus de 300 tués et un nombre inconnu de blessés. Le pillage de la caserne de Babylone se fit méthodiquement ; les réserves d'habillement furent distribuées à raison d'une paire de culottes et de souliers par citoyen. Des onze Suisses qui étaient restés après le départ de leurs camarades, un ou deux échappèrent ; les autres furent pris ou tués ¹.

A la même heure, le lieutenant Tabord (Vaud), posté au Musée d'Artillerie avec 24 hommes, répondait lui aussi aux sommations de la foule par ces héroïques paroles : « Jamais je ne consentirai à rendre les armes, je me croirais déshonoré. » Le portail se ferme et la fusillade commence. Les Suisses sont attaqués par la rue du Bac et par la rue Saint-Dominique. Alexandre Dumas, le célèbre romancier, encourage le peuple à la lutte. Il avait passé la matinée à tirer sur les défenseurs du Louvre, embusqué derrière un lion de bronze, près du Pont des Arts. Sur son conseil, on occupe les mansardes d'une maison de la rue du Bac dont la façade postérieure domine le dépôt d'artillerie. Grâce à un feu plongeant, auquel Dumas participe, Tabord perd en quelques minutes cinq ou six hommes. Bientôt la porte principale ébranlée par les coups redoublés d'une énorme poutre est enfoncée et livre passage aux Parisiens. Les Suisses lâchent encore plusieurs salves et peuvent se retirer par les cours et les jardins en perdant deux hommes. Quelques-uns sont pris ; mais les vainqueurs devenus généreux leur procurent des habits civils et les relâchent.

Il n'y a plus de soldats suisses à Paris ¹.

Le soir, on promène au bout des bayonnettes, des lambeaux d'étoffe rouge, des bonnets de grenadiers et des insignes de cet uniforme que le peuple de Paris haïssait de toute son âme. Cependant les scènes de sauvagerie de 1792 ne se répétèrent pas en 1830.

L'armée royale, réduite à 5 ou 6000 hommes en pleine déroute, battait en retraite sur Rambouillet. Le 2^e régiment de la Garde suisse, accouru à marches forcées d'Orléans, avait rejoint le 31 juillet ; une colonne de 20 000 insurgés, commandée par les généraux Pajol et Exelmans, se préparait à attaquer l'arrière-

¹ Coutau, ouvrage cité 15-21. Maag 468-479.

²Maag, 485-87.

garde. Leur chef d'état-major, le colonel Pope, chercha d'abord à séduire les Suisses du 2^e, mais Besenval se mit à la tête de ses grenadiers et culbuta l'ennemi. Pope blessé se rendit prisonnier. Ce fut le dernier acte du drame, l'adieu des Suisses aux Bourbons¹.

Charles X abdiqua le 2 août et délia les Suisses de leur serment. Les deux régiments de la garde se rendirent à Orléans où on procéda aux formalités du licenciement. A partir du 15 août, ils rentrèrent en Suisse par détachements de 200 à 250 hommes.

Les quatre régiments de ligne, rassemblés à Besançon, furent congédiés de la même façon.

Le gouvernement de Louis-Philippe, pour conserver à la France quelques centaines de Suisses, institua la *légion étrangère*, par ordonnance du 10 mars 1831. Les 1^{er}, 2^e et 3^e bataillons furent entièrement composés de Suisses. Le reste des soldats licenciés du service de France alla renforcer les régiments de Naples.

Conclusion

Après 300 ans de bons et loyaux services, les Gardes suisses de France avaient cessé d'exister. Mais leur souvenir est impérissable comme leur devise : « Honneur et fidélité ».

« Ne semble-t-il pas, dit un écrivain français, qu'il ait été constamment dans la destinée de la nation suisse de s'immoler pendant des siècles à la même cause ? Trois dates se dressent dans l'histoire, comme pour faire éclater cette vérité : 1567, retraite de Meaux ; 1792, 10 août ; 1830, journées de juillet² ».

Les sympathies des derniers défenseurs de l'écu fleurdelysé des Bourbons n'allaient pas toutes à Charles X et à ses ministres ; en tombant sous les balles révolutionnaires, bien des soldats et des officiers des Gardes-suissees souhaitaient au fond de leur cœur le triomphe des idées libérales. Mis en présence de leur serment, ils n'hésitèrent pas une seconde ; l'héritage de gloire accumulé par leurs ancêtres était parfois lourd à porter, mais chez ces hommes pétris d'honneur et de discipline, il n'y avait qu'une seule manière de comprendre le devoir : « Nous ne devons pas, nous ne pouvons pas ne pas combattre, déclare le lieutenant Coutau... Mais il y a dans les moments

¹ De Schaller, 141.

² Fieffé, *Histoire des troupes étrangères au service de la France*. — Paris 1854.

décisifs quelque chose de solennel qui inspire à l'honneur la conduite qu'il doit tenir ; on ne raisonne point alors, on sent ;... guidés par ce sentiment nous avons accompli ce qui nous restait à accomplir et notre sang a rougi les rues de Paris... Dans la postérité, il se trouvera des hommes qui le pèseront à une juste balance et qui, rejetant tout esprit de parti, lui accorderont des larmes et des regrets ¹. »

C'est dans cet esprit qu'il nous faut juger le service étranger. Il n'en reste pas moins vrai que sa suppression s'imposait au ^{xix}^e siècle. On ne pouvait admettre que des Suisses défendissent l'absolutisme contre la volonté nationale et l'émancipation des peuples. Il faut cependant reconnaître les grands avantages de l'alliance française pour notre patrie du ^{xvi}^e à la fin du ^{xviii}^e siècle. Les efforts du roi de France réussirent à atténuer, dans une large mesure, les conséquences des dissensions religieuses et à empêcher le démembrement de la Confédération. Toute l'histoire des relations diplomatiques entre les deux pays est là pour le prouver. La sollicitude constante de nos puissants alliés était, il est vrai, fortement intéressée, mais les résultats de cette amitié ne peuvent être méconnus : l'alliance fut la sauvegarde de notre unité nationale. En outre, durant toute cette même période, la Confédération se trouva épargnée par les grandes guerres européennes. Cette longue paix risquait d'amollir notre peuple ; grâce au service étranger, il resta, comme ses pères, un peuple de soldats.

Si le régiment était pour quelques-uns une source de démoralisation, il était pour la plupart une école où les traditions d'honneur, de virile énergie, de courage indomptable et de résignation héroïque se transmettaient de génération en génération.

Le lion mourant, taillé dans le roc, à Lucerne, nous rappelle trois siècles de notre histoire et la plus belle vertu de nos ancêtres : le dévouement.

¹ Coutau, 31-33.

Capitaine P. DE VALLIÈRE.

Extrait du Bulletin des Lois, 7^e série, tome III, page 141.

(N^o 1026). **ORDONNANCE DU ROI**

relative aux anciens Officiers du régiment des Gardes suisses.

Louis, par la grâce de Dieu, *Roi de France et de Navarre* ;

Sur le rapport de notre ministre de la guerre, *Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit* :

Art. 1^{er}. — *Tous* les anciens officiers du régiment des Gardes suisses qui faisaient partie du régiment à l'époque du 10 août 1792, et qui n'auront pu être placés dans les deux nouveaux régiments suisses de notre Garde Royale, obtiendront le grade immédiatement au-dessus de celui dont ils étaient brevetés dans l'armée à l'époque du 10 août 1792 ; de manière que les colonels deviendront maréchaux-de-camp ; les lieutenants-colonels, colonels ; les capitaines, chefs de bataillon ; ainsi de suite. Ils prendront rang dans ces nouveaux grades, à compter de la date de la présente ordonnance.

Art. 2. — *Chacun* de ces officiers obtiendra une solde de retraite réglée dans le grade déterminé par l'article 1^{er}, et, ainsi qu'il suit, savoir : ceux qui au jour de la présente ordonnance, ont atteint leur cinquantième année d'âge et au delà, *le maximum* ; ceux qui ont atteint la quarante-cinquième, les trois quarts du *maximum* ; et ceux qui n'ont pas atteint la quarante-cinquième année, la moitié du *maximum*.

Art. 3. — Ceux qui, à raison des services continués ou repris depuis le 10 août 1792, ont obtenu en France le brevet d'un grade supérieur à celui qui leur est donné par l'article 1^{er} ci-dessus, seront admis à jouir du bénéfice de l'article 2 sur le pied du grade supérieur dans lequel ils seront reconnus avoir servi en dernier lieu.

Art. 4. — Si, parmi les officiers des Gardes suisses, qui ont servi jusqu'au 10 août 1792, il s'en trouvait qui eussent déjà obtenu une solde de retraite, ils pourront, à leur choix, la conserver ou y renoncer pour en obtenir une nouvelle conforme à l'article 2, sans qu'ils puissent, dans aucun cas, les cumuler.

Art. 5. — Tous les officiers des Gardes suisses qui auront obtenu des grades ainsi qu'il est exprimé dans les articles 1^{er} et 3, sont autorisés à en porter les distinctions, savoir : les maréchaux-de-camp, l'uniforme de maréchal-de-camp français ; les colonels et autres, les marques distinctives de leurs grades, soit sur l'ancien uniforme des Gardes suisses, soit sur l'uniforme adopté pour les régiments suisses de la Garde Royale.

Art. 6. — Voulant, en outre, que les anciens et fidèles officiers des Gardes suisses reçoivent, dans toute leur plénitude, des marques royales de distinction, nous accordons la croix de Saint-Louis à tous ceux d'entre eux qui ne l'ont pas encore obtenue, et qui ont servi dans ledit régiment jusqu'au 10 août 1792.

Art. 7. — Le but que nous nous sommes proposé par la présente ordonnance étant de décerner aux officiers de l'ancien régiment des Gardes suisses un témoignage *spécial* de notre *estime* et de notre *reconnaissance* pour le bon esprit qu'ils avaient su maintenir dans la troupe confiée à leur fidélité, il n'est rien changé aux dispositions antérieurement faites à l'égard des sous-officiers

et soldats de ce régiment, et des militaires de tout grade des autres régiments suisses licenciés en 1792.

Art. 8. — Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des Lois.

Donné au château des Tuileries, le 10 Août, l'an de grâce 1816 et de notre règne le vingt-deuxième.

Signé : LOUIS.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre,

Signé : Maréchal DUC DE FELTRE.

Charles-Philippe, comte d'Artois, avise la Confédération de sa nomination de colonel-général des Suisses.

Très chers, grands amis, alliés et confédérés,

Nous avons lu avec grande satisfaction la lettre que vous nous avez adressée le 4 de ce mois. Sa Majesté le roi, notre frère, n'a pas oublié les preuves glorieuses de valeur et de fidélité que la nation suisse a données depuis des siècles à la France et particulièrement à notre Maison.

Des temps malheureux avaient interrompu nos relations habituelles, mais non pas notre ancienne amitié. Ce sentiment héréditaire ne pouvait être altéré par des troubles politiques, dont nos peuples ainsi que les vôtres ont tant souffert.

De grands efforts, auxquels vous avez noblement participé, ont rétabli l'ordre. Notre mutuelle affection va ressaisir les vieilles habitudes ; vous serez toujours *nos bons compères*. Nous avons repris avec empressement nos fonctions de colonel-général, pour donner à nos bons amis les Suisses, une marque plus particulière de notre parfaite estime, de l'intérêt que nous leur portons, pour être leur intermédiaire auprès de notre frère et leur prouver ainsi notre constante bienveillance.

Etant avec ces sentiments, très chers, grands amis, alliés et confédérés, votre affectionné

Paris, le 15 septembre 1816.

(Signé) CHARLES-PHILIPPE.

Pour son Altesse Royale Monsieur le Secrétaire général des Suisses,

Signé : Aug. FORESTIER.

**Comptes du ministère de la guerre
pour les dépenses de 6 régiments suisses en 1829.**

<i>Solde.</i> — A. Etat-major des Suisses	Fr.	110.000 00
B. Troupes :		
Garde		
173 officiers de tous grades		723.257 62
4264 s.-officiers, soldats et enfants de troupe .		1.348.316 55
4437 hommes.		2.071.574 17
Ligne		
348 officiers de tous grades		777.343 48
6976 s.-officiers, soldats et enfants de troupe .		1.511.730 56
7234 hommes.		2.289.074 04
Entretien de l'habillement		210.382 00
Recrutement, réengagements (3.372 hommes parmi les- quels 1.573 recrues).		549.460
Total général	Fr.	5.230.500 00

D'après : Maag : *Geschichte der Schweizertruppen während der Restauration und Julirevolution*, p. 802).